

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL CONSOLIDÉ 2020 – ANALYSE ET ÉVALUATION

Le conseil de direction a analysé et évalué le rapport du directeur sur les résultats de l'exercice financier 2020, tels qu'ils sont présentés dans le rapport d'activité annuel consolidé.

Analyse

Le rapport d'activité annuel consolidé rend compte de la réalisation des objectifs de l'ETF pour l'année, conformément à son programme de travail annuel 2020, 2020 étant la dernière année des perspectives à moyen terme pour la période 2017-2020.

Le rapport démontre que même dans les circonstances extraordinaires dues à la pandémie de COVID-19, l'ETF reste pertinente et constitue un interlocuteur clé pour aider les pays partenaires à s'adapter à l'évolution des besoins et à l'apparition de besoins nouveaux en matière de développement du capital humain.

Le document de synthèse met en évidence la réponse efficace de l'ETF pour adapter le programme de travail 2020 afin d'assurer la réalisation des objectifs fixés et en même temps de répondre à la pandémie de COVID-19 en utilisant ses réseaux de parties prenantes dans les pays partenaires. L'ETF a pu rapidement replanifier ses activités et également instaurer un système permettant de recenser régulièrement les mesures en place dans le voisinage de l'UE dans les systèmes d'éducation et de formation et d'accroître la collaboration avec d'autres agences de l'UE et des organisations internationales telles que l'Unicef, l'ONUDI, la BERD, le Cedefop et l'OIT. La collaboration avec toutes les agences de l'UE a été maintenue par le biais du réseau des agences et des actions conjointes ont été mises en œuvre avec les quatre agences relevant de la DG EMPL.

Compte tenu des circonstances uniques de l'année, l'ETF a pu contribuer au bien-être social, à la stabilité et à la prospérité dans les pays voisins de l'Union européenne en mettant en œuvre les activités du programme de travail annuel 2020 à un niveau à peine inférieur à l'objectif normal des années précédentes, avec un taux de réalisation des activités de 87 % et un taux de réalisation dans les délais de 76 %, ceci illustrant la capacité de l'Agence à répondre de manière proactive à l'évolution des conditions dans les pays partenaires.

En termes de performance organisationnelle, mesurée par les indicateurs de performances clés (IPC), l'effet de la pandémie a été relativement minime, seuls 3 IPC étant légèrement inférieurs à l'objectif et tous les IPC relatifs à la gestion financière étant restés à un niveau élevé, bien au-dessus de l'objectif et presque aux mêmes niveaux élevés que les années précédentes. Cela indique que les mesures mises en place par l'ETF en réponse à la pandémie ont été très efficaces pour assurer un niveau continu et très élevé d'exécution du programme de travail annuel.

En 2020, l'ETF a joué un rôle actif dans 28 pays des régions concernées par les politiques de voisinage et d'élargissement de l'UE, et en Asie centrale, tout en contribuant aux politiques et programmes de relations extérieures de l'UE au niveau panafricain. L'Agence s'est engagée auprès de plus de 5 000 parties prenantes nationales et a atteint plus de 100 000 personnes supplémentaires grâce à ses canaux de communication numériques.

L'Agence a également étendu sa présence numérique dans l'exécution du programme de travail, en l'absence de mesures de sécurité, en utilisant le site web, les médias sociaux et les outils en ligne pour s'engager activement et continuer à partager des connaissances et des informations dans les domaines du développement des compétences pour l'entreprise, de l'orientation des jeunes et professionnelle et des systèmes d'éducation et de formation tout au long de la vie.

L'ETF a continué à apporter un soutien aux politiques extérieures de l'UE dans les pays partenaires. Elle a répondu à 86 demandes, notamment des actions concernant la déclaration d'Osnabrück, la Semaine européenne des compétences professionnelles et l'alliance Afrique-UE, avec une aide au volet «Cadre continental africain des certifications» du programme «Compétences pour l'employabilité des jeunes» ainsi que la conception et le suivi des interventions de l'UE à hauteur d'environ 305 millions d'euros. À l'instar des années précédentes, un taux de satisfaction de 100 % a été exprimé par les services de l'UE en ce qui concerne la qualité et l'utilité du soutien de l'ETF.

D'un point de vue qualitatif, le conseil de direction prend acte des conclusions et des recommandations des évaluations commandées par l'ETF en 2020 relatives à la pertinence et à l'incidence des travaux de l'ETF dans les pays partenaires, confirmant «l'incidence importante des activités de l'ETF sur l'élaboration des mécanismes, des cadres et des processus des pays partenaires pour entreprendre des réformes des systèmes de qualification», et la valeur ajoutée des travaux de l'ETF qui est «largement reconnue comme une source de connaissances dans les réformes du développement du capital humain».

La réponse de l'ETF à la pandémie a également préparé le terrain pour la nouvelle stratégie 2021-2027 de l'ETF, avec une révision du système de mesure des performances et des indicateurs de performances clés (IPC) afin de les adapter au changement de paradigme qui s'opère en faveur d'une perspective plus large et plus complète, axée sur l'apprentissage tout au long de la vie, des parcours d'apprentissage plus souples, des modes d'apprentissage formels et informels qui englobent les compétences techniques et non techniques. La stratégie vise à utiliser les connaissances et l'expertise acquises par l'ETF depuis près de trois décennies, afin que cette dernière devienne un atout global pour l'UE et une ressource qui soutiendra les investissements de l'Union dans le développement du capital humain axés sur la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des priorités de l'UE en matière de relations extérieures.

Les **réalisations opérationnelles de l'Agence** sont décrites dans la **partie I** du rapport, qui mesure les performances au regard de trois objectifs spécifiques du programme de travail annuel 2020: i) soutenir l'aide de l'UE dans le cadre des politiques extérieures de l'UE, ii) assurer la collecte de renseignements et d'éléments probants, l'analyse et le diagnostic, iii) mener des développements méthodologiques pour soutenir les politiques en matière de compétences et les changements de système dans les pays partenaires. Les résultats obtenus dans chacun des domaines thématiques confirment la bonne réalisation des objectifs ainsi que l'utilisation des ressources dans les tableaux budgétaires par activité présentés à l'annexe V pour l'année et à moyen terme pour la période 2017-2020. Dans l'ensemble, les dépenses budgétaires réelles sont conformes à l'allocation des ressources prévue, avec de très faibles variations sur un petit nombre de lignes budgétaires qui peuvent être justifiées par l'adaptation de la mise en œuvre du programme de travail pour répondre aux nouvelles demandes et à l'évolution des besoins et des priorités des pays partenaires.

La **partie II** du rapport présente la gestion efficace des ressources humaines et financières et confirme la maturité et la stabilité de l'ETF. Sur un montant de 20 957 000 EUR disponibles en crédits d'engagement en 2020, l'ETF a enregistré les résultats suivants:

- un taux d'engagement des crédits pour fonds de subvention de 99,88 % (99,96 % en 2019), montrant que, même dans des circonstances extraordinaires, l'ETF continue d'enregistrer d'excellents résultats en ce qui concerne les indicateurs financiers, comme l'a souligné le Parlement européen dans sa dernière décharge pour l'exercice 2019;

- un taux d'exécution de 98,79 %, très supérieur à l'objectif (98,88 % en 2019);
- un taux d'annulation des crédits de paiement légèrement inférieur à l'objectif, qui s'élève à 1,46 % (contre 1,21 % en 2019);
- un taux de paiements dans les délais de 94 %, maintenu au même niveau qu'en 2019;
- un taux de consommation des reports légèrement plus élevé sur les 1 443 624 EUR de «reste à liquider» (RAL) des exercices précédents (1 341 810 EUR en 2019), l'ETF ayant payé 81 % (91 % en 2019) et déclaré «opportunités perdues» 273 147,83 EUR (119 016 EUR en 2019);
- l'examen des emplois révèle une augmentation des effectifs totaux affectés aux postes opérationnels de base, dont la part est passée de 61,7 % en 2014 à 72,7 % en 2020, avec une réduction correspondante des postes de soutien administratif et des fonctions neutres;
- le taux moyen de vacance du personnel de l'ETF à des postes autorisés est de 1 %, tous les postes vacants ayant été pourvus fin décembre 2020;
- le conseil de direction prend acte du fait que l'enquête sur l'engagement du personnel réalisée en 2020 a montré une légère augmentation positive, passant de 54 % en 2018 à 56 %;
- une évaluation des résultats des audits de l'ETF par la Cour des comptes européenne et le service d'audit interne de l'ETF indique le niveau élevé de conformité de l'Agence avec son cadre réglementaire, notamment en matière de procédures financières et de passation de marchés, et l'incidence de 100 % des recommandations mises en œuvre dans les délais convenus pendant quatre années consécutives;
- en ce qui concerne les évaluations externes, toutes les recommandations de l'évaluation transversale des quatre agences de l'UE sous la responsabilité de la DG EMPL, réalisée en 2016, ont abouti.

Les **parties III et IV** décrivent l'évaluation et fournissent l'assurance de l'efficacité du système de contrôle interne utilisé par l'ETF pour garantir son fonctionnement efficient et efficace en tant qu'agence de l'UE. Les résultats de l'évaluation du contrôle interne réalisée en 2020 sont positifs, tous les principes de contrôle interne ayant été jugés efficaces ou partiellement efficaces (71 % jugés efficaces, 29 % jugés partiellement efficaces), moyennant quelques améliorations mineures.

Des informations détaillées sont également fournies sur les éléments constitutifs de la déclaration d'assurance du directeur, selon laquelle l'ETF a utilisé les ressources allouées aux activités décrites dans le rapport aux fins prévues, dans le respect des principes de bonne gestion financière. En vertu de la politique de l'ETF en matière de critères d'importance relative, aucune réserve n'est émise concernant les performances de l'ETF.

Compte tenu du niveau élevé de réalisation des résultats opérationnels et de l'issue positive de l'examen annuel du système de contrôle interne et de la performance organisationnelle, le rapport d'activité annuel consolidé 2020 conclut qu'il existe une assurance raisonnable, sans réserve, que l'ETF a utilisé les ressources aux fins prévues.

Évaluation

Le conseil de direction prend acte du rapport d'activité annuel consolidé 2020, et:

reconnait que 2020 a été la dernière année d'une mise en œuvre réussie des perspectives de l'ETF à moyen terme pour 2017-2020, d'après les réalisations générales en matière de performance organisationnelle en ce qui concerne les indicateurs de performances clés;

reconnait l'expérience acquise par l'ETF depuis près de trois décennies, qui a permis d'atteindre un niveau élevé de réalisation des activités de l'ETF de 87 % en 2020, ainsi que la grande qualité de son travail, comme l'indique le taux de satisfaction de 100 % en ce qui concerne la qualité et l'utilité du soutien de l'ETF exprimé dans les près de 90 demandes ciblées émanant des services de la Commission européenne;

encourage l'implication continue de l'ETF pour soutenir les actions extérieures de la Commission européenne, à la demande de la Commission européenne et des délégations de l'UE;

soutient que la pertinence, l'incidence et la valeur ajoutée des travaux de l'ETF dans les pays partenaires ont été démontrées à partir des évaluations commandées, confirmant l'incidence importante des activités de l'ETF et la valeur ajoutée des travaux de l'ETF qui est largement reconnue comme une source de connaissances dans les réformes du développement du capital humain;

souligne qu'il reste une recommandation d'audit en cours et que toutes les recommandations de l'évaluation transversale des quatre agences de l'UE sous la responsabilité de la DG EMPL, réalisée en 2016, ont abouti;

salue les efforts déployés par l'ETF pour s'engager activement auprès de plus de 5 000 parties prenantes dans les pays partenaires et pour coopérer avec la Commission européenne, les États membres de l'UE et les acteurs internationaux actifs dans le domaine du développement du capital humain;

salue les travaux entamés sur l'utilisation accrue des outils numériques et en ligne, qui soutiennent l'un des objectifs de la stratégie de l'ETF en tant que pôle de connaissances mondial pour les politiques de développement du capital humain, et l'effort continu pour mieux faire connaître son action auprès de plus de 100 000 parties prenantes, notamment grâce à l'utilisation des médias numériques et des échanges en direct sur les plateformes sociales;

apprécie l'engagement actif et continu de l'ETF auprès d'autres agences de l'UE du réseau des agences et l'étroite collaboration avec les quatre autres agences sous la responsabilité de la DG EMPL, notamment le Cedefop et Eurofound;

salue le niveau de performance constamment élevé de l'ETF concernant la gestion des ressources au niveau de l'engagement et du paiement, même dans les circonstances exceptionnelles de la pandémie, et invite l'Agence à maintenir ses performances à cet égard;

prend acte du système global de contrôle interne mis en place par l'ETF, qui a permis de conclure, une fois de plus, que la Fondation n'avait aucune réserve à émettre ni aucun problème grave à signaler pour 2020;

félicite l'Agence pour la préparation de la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie 2027, et demande instamment à la Commission européenne d'utiliser l'Agence en tant que ressource pour développer les méthodologies, les informations, les diagnostics ou les conseils stratégiques sélectionnés pour les pays, avec le soutien de fonds spécifiques, conformément au règlement de l'ETF et au champ d'application de son règlement financier;

souligne qu'il importe de veiller à ce que le personnel et les ressources financières soient suffisants pour permettre à l'Agence d'exécuter ses tâches.

Le conseil de direction confirme que les informations figurant dans le rapport lui donnent une assurance raisonnable que les ressources allouées à l'ETF en 2020 ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le conseil de direction adopte le rapport d'activité annuel consolidé 2020 de l'ETF et demande qu'il soit transmis, avec cette analyse et cette évaluation, au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission européenne, au Comité économique et social européen et à la Cour des comptes.